

# Irrigation : quels enjeux demain face aux nouvelles évolutions réglementaires

## Les enjeux de la gestion de l'eau à Riscle

A l'invitation de la Chambre d'Agriculture du Gers, de la FDSEA et des JA, une centaine d'irrigants de l'Adour gersois se sont retrouvés vendredi 23 janvier à Riscle pour échanger sur les enjeux des nouvelles obligations réglementaires dans le domaine de l'irrigation.

Dans un débat orchestré par B. Malabirade, secrétaire général de la Chambre d'Agriculture et de la FDSEA, les intervenants, Jean Bugnicourt

la création d'un organisme unique en charge de la gestion de la ressource en eau pour l'irrigation.

Ce texte prévoit la gestion de l'eau par des volumes attribués à chaque irrigant sur la base des consommations enregistrées en année quinquennale sèche, avec un objectif de respect des débits d'objectif d'étiage.

Cette méthodologie est aujourd'hui contestée par la pro-

et très compétitifs sur les marchés européens.

Conscient des menaces pesant sur l'économie agricole du territoire de l'Adour, G. Darrieux soulignait quant à lui la nécessaire cohabitation des usages et surtout la volonté actuelle de l'institution Adour de conforter la ressource par la création de nouvelles retenues. Trois projets gersois sont à l'étude pour un total de 3 Mm3.

Pour Paul Cottavoz, représen-



de la Chambre d'Agriculture, Christophe Terrain Président de Vivadour, Pierre Lajus représentant des irrigants de l'Adour, Christian Puyo de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées, Guy Darrieu Conseiller général de Riscle et Paul Cottavoz, Président de l'association Pierre et Terre, membre du Collectif rivage – ont abordé, tour à tour, les différentes facettes de ce sujet aux multiples implications.

La directive cadre sur l'eau européenne fixe des objectifs ambitieux de bon état des eaux en 2015. Dans les domaines de la gestion qualitative et quantitative, ce cadre est aujourd'hui décliné dans les documents de planification à l'échelle des bassins hydrologiques, SDA-GE Adour-Garonne par exemple, ou SAGE Adour en cours d'élaboration. La loi sur l'eau de 2006 met aussi en musique différents textes réglementaires dont celui prévoyant

la profession agricole. Pierre Lajus et C. Puyo devaient rappeler à ce titre que la gestion par les débits réalisés en 2009, année sèche par excellence, avait permis de respecter les débits d'étiage sans mettre en péril la rivière et son milieu. A l'inverse, la gestion par les volumes forfaitaires ne garantit que la baisse des surfaces irriguées, avec ses conséquences socio-économiques sur le territoire. Les premiers éléments d'étude donnent pour l'Adour gersois un réduction des surfaces irriguées de plus de 4 000 ha si l'on veut respecter un volume nécessaire de 1900m3 par ha ! Selon les estimations présentées par J. Bugnicourt, et confirmées par C. Terrain, une centaine d'emplois serait concerné à court terme par cette réduction. Le Président d'ORAMA et du groupe Vivadour s'inquiète des distorsions de concurrence ainsi amplifiées par rapport aux pays émergents

tant l'association « Pierre et Terre », il est important de préserver pour les générations futures le capital que représente l'Adour. Pour comprendre le contexte actuel, il faut se demander quel est le regard de la société sur l'agriculture.

Les réactions de D. Pomiès, jeune agriculteur récemment installé, et celles de l'assemblée confirmaient les inquiétudes suscitées par ce projet d'organisme unique et soulignaient les difficultés rencontrées par les agriculteurs dont les capacités d'adaptation sont dépassées par des contraintes en constante évolution.

Pourtant il convient d'insister sur les progrès déjà réalisés en matière de gestion de l'eau sur l'Adour. La présence du représentant des irrigants des Hautes-Pyrénées à cette réunion gersoise fut d'ailleurs perçue comme un signe encourageant pour les négociations à venir !

## Appel à mobilisation

La nouvelle campagne d'irrigation devrait se caractériser par une nouvelle méthode de calcul des volumes prélevables. C'est une baisse de 10 à plus de 50 % des volumes qui est envisagée selon les localités du bassin Adour-Garonne. Cette réforme menée dans la précipitation ne tient absolument pas compte des impacts sociaux économiques majeurs qu'elle induirait.

L'agriculture et les filières agro-alimentaires de sud-ouest ne peuvent pas se passer d'irrigation. Des solutions existent pour concilier demain les besoins impératifs de tous les usages de l'eau. Encore faut-il prendre le temps de les développer

au bénéfice de tous.

Pour le département cette réforme aurait des incidences économiques importantes dans certains bassins avec la réduction drastique des surfaces irrigables. L'heure est à la mobilisation professionnelle : deux dates à retenir :

- Tous les irrigants gersois sont invités à une réunion à l'initiative de la chambre d'agriculture du Gers le **vendredi 26 février à 9h30 à la salle André Beaudran à Mirande**

- Les exploitants agricoles de la région, toutes filières de productions confondues, se mobiliseront à l'appel de toutes les Chambres d'Agriculture du Bassin Adour Garonne le **lundi 8 mars 2010**.

## Inscription Factel 32

Pour vous faire bénéficier d'une information régulière et réactive des nouvelles évolutions réglementaires dans le domaine de l'eau et de l'irrigation, la Chambre d'Agriculture du Gers met à jour son fichier d'irri-

gants et vous propose de retourner le bulletin ci-joint.

Le formulaire est aussi téléchargeable sur le site : [www.gers-chambagri.com](http://www.gers-chambagri.com) et peut nous être retourné à l'adresse : [ca32@gers.chambagri.fr](mailto:ca32@gers.chambagri.fr)

### INSCRIPTION A FACTEL 32

Nom..... Prénom.....

Société.....

Adresse complète.....

.....

Code Postal..... Ville.....

Tél ..... Fax.....  (\*)

Portable..... Mail .....  (\*)

(\*) Indiquer le(s) mode(s) de réception des messages FACTEL

NB : le numéro de portable est important pour l'envoi de SMS

Production principale : .....

IRRIGATION :  OUI  NON

Numéro Siret : .....

